

JUILLET 2021



ÉLECTIONS  
2021



**NON**

**AU DÉMANTELEMENT  
DE L'EPIC RATP !**

**Nous pensons tous que le démantèlement de la RATP démarrerait avec le départ de 20 000 salariés de l'EPIC, en 2025, suite à la mise en concurrence du réseau routier.**

**Il n'en est rien, le démantèlement c'est maintenant !**

**E**t c'est l'Entreprise qui en donne le "top départ" ! Par choix politique, et non au titre de quelconques réglementations, nationale et européenne, incontournables.

**En effet, les projets de filialisations se multiplient dans Notre Entreprise, pour certains dès 2022, et bien au-delà de ce qu'imposent les règles de mise en concurrence...**

CSRH (Centre de Services Ressources Humaines), service paie, activités trésorerie, comptabilité et fiscalité de CGF, sont les premiers d'une longue liste à venir...

Dans le cadre du projet **RATP 2023**, seraient ensuite exposées à filialisation des activités des départements CGF, CML, COM, EDT, GIS, JUR, SDG, SIT... Les salariés de ces unités n'auraient d'autre choix que d'abandonner leur métier et leur projet de parcours ou d'accepter d'intégrer la filiale

au moyen d'une convention de détachement. Ils y cohabiteraient avec des salariés progressivement recrutés sous droit privé, c'est à dire avec des conditions sans comparaison avec notre contrat social. Avec la multiplication des filiales, les parcours professionnels des salariés exerçant aujourd'hui ces activités dans l'EPIC seraient fortement mis à mal, tant en matière de possibilités que de sécurisation.

En 2025, s'y ajouterait une troisième catégorie de salariés : ceux issus de la mise en concurrence de RDS, qui auront fait l'objet d'un transfert automatique depuis l'EPIC vers les filiales RATP ou autres, ayant remporté des appels d'offres.

Pour rappel, la RATP a obtenu, à ce stade de rédaction du projet de décret « transferts », que les salariés de nombreux départements de l'entreprise soient transférés en même temps que les personnels des centres Bus, à hauteur de la contribution indirecte de leur département à la réalisation de l'activité Bus.

**L'UNSA RATP conteste avec force la liste "à rallonge" des salariés "transférables".**

**LE 26 NOVEMBRE 2021, VOTEZ ET FAITES VOTER UNSA RATP !**

**JUILLET 2021**

**L'UNSA RATP est fortement opposée à cette logique d'extinction progressive de l'EPIC et du Statut du Personnel**, et pose deux conditions fortes à toute organisation en CSP (Centre de Service Partagés) :

- **Les futures filiales créées pour exercer l'activité des centres Bus doivent s'engager à recourir à nos CSP**, afin de préserver l'emploi et les possibilités de parcours des salariés. Ce principe doit être élargi à toutes les filiales françaises du Groupe exerçant sur le territoire national. Si ce principe est très logiquement une règle dans les autres groupes, la RATP déclare vouloir s'en affranchir et ne faire appel à nos CSP que s'ils sont compétitifs avec d'autres prestataires externes. Cette logique de dumping social est particulièrement méprisante vis-à-vis de nos collègues, dans un contexte où les coûts de nos fonctions supports font déjà l'objet d'une importante productivité.  
**De plus, à ce stade, et malgré nos demandes, l'Entreprise ne nous démontre nullement que nos services sont plus chers que ceux du privé !**
- **Le format retenu pour les futurs CSP doit être celui de "Business Units" et non pas de filiales.** Une Business Unit consiste à conserver au sein de l'EPIC une unité avec sa comptabilité propre, et répond totalement au cadre juridique imposé dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. Les arguments de nécessité d'étanchéité financière, utilisés aujourd'hui par la direction pour justifier les filialisations sont mensongers : le format Business Unit remplit parfaitement l'objectif d'étanchéité. La direction fait aujourd'hui la sourde oreille à ces deux revendications incontournables de l'**UNSA RATP**.

**Les salariés concernés par cette première filiale RH Finance font montre d'une forte opposition au projet, et en multiplient les démonstrations. L'UNSA RATP est à leurs côtés !**

L'Entreprise est engagée dans une mutation, pour partie en réponse aux défis de la mise en concurrence, soyons honnêtes pour le reconnaître. Mais "*l'occasion faisant le larron*", l'Entreprise en profite pour y rajouter ses objectifs propres, sans qu'ils soient indispensables et aller plus loin que nécessaire.

À ce rythme, l'EPIC se rétrécira fortement en peu d'année, le périmètre des agents sous Statut diminuera d'autant. La SNCF recrute désormais 100% de ses nouveaux arrivants sous contrat privé, la RATP prend le même chemin. C'est donc la disparition de notre Statut d'entreprise publique qui est visé, même si l'État restera propriétaire de ce qui restera sous peu de l'EPIC (Infrastructures et sureté).

L'objectif de nos dirigeants politiques comme d'entreprise semble clair : le service public doit être, pour la majeure partie, effectué par des salariés de droit privé, peu payés et peu protégés. Il faut en finir avec les Statuts particuliers. Ce doit être cela le progrès social... ce n'est pas la vision de l'**UNSA RATP** !



**Un seul intérêt, le vôtre !**

**LE 26 NOVEMBRE 2021, VOTEZ ET FAITES VOTER UNSA RATP !**